

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie Thibault

<https://www.cadre21.org/membres/c0d4c283a2d575133793f377>

Date d'obtention : 2020-11-06 15:22:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'avoir des actions concertées par tous les intervenants. Nous devons avoir une approche bien coordonnée entre les différents milieux et la méthode Sexto s'assure d'une meilleure uniformité de nos interventions. La trousse qui est très bien faite, nous aide à bien guider nos interventions et donc nous permet d'intervenir rapidement et efficacement et ainsi protéger tous les élèves impliqués dans une situation de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La trousse et les outils tel que l'aide mémoire et la grille d'auto-évaluation me permettra de bien coordonner mes interventions avec les jeunes impliqués dans une situation de sextage. Dans le passé, j'aurais referrai immédiatement tout cas de sextage à la direction avant d'intervenir avec les jeunes impliqués pour qu'ils puissent intervenir rapidement. Je me sens mieux outillé pour intervenir moi même.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

J'interviendrai rapidement auprès des jeunes impliqués. De plus, je m'assurerai de bien soutenir et encadrer tous les élèves impliqués dans une situation de sextage et de les rassurer. Il sera important de bien évaluer s'il s'agit du cas de malveillance ou un acte impulsif. Finalement, je m'assurerai de confisquer l'appareil lorsque j'aurai un motif pour le faire (je n'attendrai pas que la direction le fasse).